

Chabbat Matot Massé

26 Tamouz 5786
11 Juillet 2026



N° 493

Leïlouy
Nichmat
Yaacov
ben Hai
Guetta

Leïlouy
Nichmat
Jouira
Ginette bat
Aliza
veYossef



La parole du Rav

Rav Yehiel Brand

À la fin des quarante années dans le désert, Aharon décède : « Aharon le Cohen monta sur la montagne de Hor, et il y mourut par la "bouche de L'Éter-nel", la quarantième année après la sortie des enfants d'Israël du pays d'Égypte, le cinquième mois, le premier jour du mois. Aharon était âgé de cent vingt-trois ans lorsqu'il mourut sur la montagne de Hor »[1]; « Toute l'assemblée vit qu'Aharon avait expiré, et toute la maison d'Israël pleura Aharon pendant trente jours »[2].

Aharon était le Rav et le bien-aimé de tout le peuple, déjà en Égypte, puis durant les quarante années passées dans le désert. C'est lui qui rétablissait la paix entre voisins et entre époux ; c'est lui qui ramenait les égarés au repentir. Une telle conduite lui valut l'amour de tous les Juifs, hommes et femmes, ainsi que celui de D-ieu[3]. Le prophète lui-même, au nom de D-ieu, lui rend un hommage qu'aucun autre être humain ne reçut : « Mon alliance avec lui était une alliance de vie et de paix, ce que Je lui accordai afin qu'il Me craignît ; il Me craignit et trembla devant Mon nom. La Torah de vérité était dans sa bouche, et l'iniquité ne s'est point trouvée sur ses lèvres ; il a marché avec Moi dans la paix et dans la droiture, et il a détourné du mal beaucoup d'hommes. Car les lèvres du Cohen doivent garder le discernement, et c'est de sa bouche que l'on demande la Torah, parce qu'il est un ange des armées de L'Éter-nel »[4].

Puisque les paroles de la Torah sont entièrement vraies, lorsqu'elle affirme que tous les Juifs le pleurèrent pendant trente jours, il faut le comprendre au sens littéral : tout le peuple le pleura durant trente jours ! Lorsque D-ieu l'appela à Lui, Il ne permit pas que l'ange de la mort l'approchât. Son amour pour Aharon était tel qu'Il l'embrassa et lui retira ainsi, personnellement, sa sainte âme par la « bouche de L'Éter-nel », comme Il le fit également pour son frère Moché et sa sœur Myriam[5].

Immédiatement après sa disparition, le roi d'Arad attaqua les Juifs : « Le roi d'Arad, Cananéen, qui habitait le midi, apprit qu'Israël venait par le chemin d'Atharim.

Il combattit Israël et vechavita chivyo – "il captura sa capture". Alors Israël fit un vœu à L'Éter-nel et dit : "Si Tu livres ce peuple entre mes mains, je dévouerai ses villes par interdit." L'Éter-nel entendit la voix d'Israël et livra les Cananéens. On les dévoua par interdit, eux et leurs villes ; et l'on nomma ce lieu Horma »[6] ; « Le roi d'Arad, Cananéen, qui habitait le midi du pays de Canaan, apprit l'arrivée des enfants d'Israël »[7].

Le texte ne mentionne aucun mort du côté juif, mais précise que le roi d'Arad « captura sa capture ». En effet, aucun Juif ne tomba entre ses mains ; il ne s'empara que de captifs faits autrefois par les Juifs au cours de leurs guerres ! Ces captifs, esclaves non juifs vivant parmi les Juifs, ne sont pas des Juifs à part entière. Ils sont tenus d'observer la Torah, mais ne peuvent se marier qu'entre eux. Pourtant, ils bénéficient pleinement de la protection du peuple juif. Ainsi, lorsqu'un ennemi les capture, Israël prend les armes, même contre un adversaire redoutable, afin de les délivrer et de les ramener parmi les siens. Plus étonnant encore, il ne s'agissait ici pas de nombreux prisonniers, mais d'une seule servante[8] !

Comme la Torah le rapporte, cet épisode se déroula immédiatement après les trente jours de deuil observés pour Aharon. Cet enchaînement est riche d'enseignement. Si les Juifs savent honorer et chérir leurs grands rabbanim et leurs tsadikim, au point de pleurer leur disparition durant trente jours, ils n'oublient jamais pour autant le plus humble des membres du peuple.

Dès qu'un être placé sous leur responsabilité est en danger ou retenu captif parmi les idolâtres, ils mobilisent une armée pour le ramener à la maison, quitte à consacrer tout le butin à D-ieu afin d'obtenir Sa grâce et la victoire. Ainsi se révèle une caractéristique d'Israël : savoir apprécier infiniment les grands du peuple, et aussi risquer sa vie pour sauver le plus petit.

[1] Bamidbar 33, 38-39. [2] Bamidbar 20, 29.

[3] Pirké de Rabbi Eliezer 17 ; Rachi sur Dévarim 34, 8.

[4] Malakhi 2, 5-7.

[5] Baba Batra 17a

[6] Bamidbar 21, 1-3. [7] Bamidbar 33, 40.

[8] Midrach, rapporté par Rachi.



Pour aller plus loin

Yaacov Guetta

1) Il est écrit (30-3) : « Lo ya'hel dévaro, kékhoh hayotssé mipiv yaâssé ». À quel enseignement fondamental font allusion les termes précités ?

2) À propos des termes : « Iche ki yidor neder IHachem », un Midrach Pliya (Midrach fort surprenant et énigmatique) rapporte (et applique) les termes suivants du Tehilim (144-4) : « Yamav ketsse ovère ». Quel rapport y a-t-il entre ces mots du Tehilim et le sujet des Nédarim introduisant la Sidra de Matot ?

3) On constate que la Mitsva de la cachérisation des ustensiles (Hakhcharate kélim) fut donnée aux Béné Israël après la guerre contre Midian et la mort de Bilam. Y a-t-il une relation entre Bilam et cette Mitsva ?

4) Il est écrit (33-25) : « Vayisseou mé'harada, vava'hanou bémak'héloté ». À quel enseignement fait allusion ce verset ?

5) On constate que la terre d'Israël est entourée de 7 mers et de 4 fleuves (Massé : 34-3 à 12. Voir le Traité Baba Batra 74b). Qu'est-ce que cela vient nous enseigner ?

6) Une femme ayant tué involontairement, est-elle exilée dans une ville de refuge ?



Résumé de la Paracha

- La Paracha de Matot commence par expliquer les lois du "Neder".
- Les Béné Israël se vengèrent du peuple de Midyan en les exterminant.
- Les tribus de Gad et Réouven proposent de s'installer en terre d'Israël, mais à l'Est du Jourdain. Hachem accepta.
- La Torah détaille ensuite tous les campements des Béné Israël, depuis la sortie d'Égypte, jusqu'à l'arrivée en Israël.
- La Torah délimite la terre d'Israël à partager entre les tribus concernées et nomme un chef de tribu.
- Chaque tribu donnera 4 villes aux Léviim, afin qu'ils soient proches de chaque tribu, facilitant ainsi, le don de la dîme et l'enseignement de la Torah.
- Sur les 48 villes des Léviim, 6 d'entre elles seront des villes de refuge, permettant d'accueillir un tueur involontaire.
- Le livre de Bamidbar se conclut par l'histoire de l'héritage des filles de Tsélof'had.

Abonnement
Postal (69€/an)



Dédicace d'un
prochain
feuilleton (150€)

Shalsheletnews.com

Ville	Entrée*	Sortie
Jérusalem	19 : 12	20 : 29
Paris	21 : 35	22 : 56
Marseille	21 : 01	22 : 12
Lyon	21 : 12	22 : 27
Strasbourg	21 : 12	22 : 33

* Vérifier l'heure d'entrée de Chabbat dans votre communauté

Que notre étude soit une source de réussite pour nos soldats et une protection pour tout le klal Israël



Selon la Torah, le mariage est contracté par la remise d'un objet de valeur (aujourd'hui une bague) à la fiancée, en présence de deux témoins. **Les Sages ont institué que les Nissouïn soient célébrés sous la 'Houppa et accompagnés de la récitation des Cheva Berakhot.**

Quelle est la définition halakhique de la 'Houppa ?

- Selon le **Rambam/Ch.Aroukh**, la 'Houpa correspond au Yi'houd, c'est-à-dire au moment où le 'Hatan et la Kala s'isolent dans le cadre de leur vie conjugale.

- **En revanche, la majorité des Richonim définissent la 'Houpa comme le passage des mariés sous le dais nuptial**, ou sous un Talit déployé au-dessus d'eux (ou encore par le fait que le 'Hatan recouvre la Kala de son voile).

Cette seconde opinion est celle qui a été retenue en pratique et correspond à la coutume observée depuis l'époque des Richonim, aussi bien dans les communautés séfardes (Voir Bayit Nééman 2,5 ot 6 qu'ainsi était déjà la coutume du temps du Rambam qui s'est poursuivie jusqu'à nos jours en Afrique du Nord/ Moyen Orient) que dans les communautés ashkénazes et ce jusqu'à l'époque du Aroukh HaChoul'han/'Hafets 'Haim [Maharil Nissouim p.468; Rama 55,1. Voir Taz 55,1. Voir Michna Beroura 339,32 (avec n.5 Ich Matslia'h)]

Faut-il introduire un Héder Yi'houd afin de satisfaire l'opinion du Rambam ?

- Certains estiment qu'il convient d'introduire un Héder Yi'houd. Selon eux, afin de tenir compte du Rambam, le Yi'houd devrait être accompli après les Cheva Berakhot, sans interruption. **C'est d'ailleurs la pratique qui s'est imposée dans la plupart des communautés ashkénazes.** [Birkat Yehouda 5,7 ot 4] *Cependant, certains écrivent que, selon le Rambam, le Yi'houd doit avoir lieu dans la future demeure du couple. Dès lors, une salle louée pour la soirée ne saurait constituer une Te'hilat Ichout [Ezer Mikodech 55,1; Tch' Veanhagot 6,262].*

- D'autres estiment, au contraire, qu'il n'y a aucune raison de modifier la coutume ancestrale, d'autant plus qu'elle demeure valable même selon le Rambam. En effet, le Yi'houd sera accompli par la suite, après la cérémonie du mariage, et rien n'exige qu'il succède immédiatement à la récitation des Cheva Berakhot. Celles-ci ne constituent pas des bénédictions précédant l'accomplissement d'une Mitsva mais des bénédictions de louange, et donc non soumises au principe de Over laassiyatan [Radbaz 1,931; Massat Binyamin 90 que le Yi'houd suivra la "Houpa" dans le cas d'un mariage célébré le vendredi, selon la coutume alors en vigueur. En effet, d'après le Rambam, puisque le Yi'houd réalise les Nissouïn, celui-ci devait avoir lieu avant Chabbat afin d'éviter le Kinyan. Mais les autres jours de la semaine

rien n'impose que le Yi'houd soit accompli immédiatement après la cérémonie, dès lors qu'il est réalisé ultérieurement (à l'encontre de Birkat Yehouda 5,7 ot 3); Horaa Beroura, Biour Halakha 61, p 307 qu'ainsi il en ressort aussi du Ba'h (Tchouvot 119) ou la 'Houppa était célébrée avant Arvit, tandis que le Yi'houd n'avait lieu qu'après l'office].

De plus, le fait de réciter de nouveau les Cheva Brakhot lors de la soirée de mariage (avant le Yihoud) ne pose pas de difficulté même selon le Rambam. En effet, la récitation des premières Cheva Brakhot fait déjà entrer les époux dans l'étape de Nissouïn [HaMakné 64,6; Birkat Hachem 4 Perek 4,61 fin n.187; Bayit Nééman 2,5 ot 9 qui compare d'ailleurs ce cas à celui d'une Houppat Nida, où les Cheva Berakhot sont récitées bien que le Yi'houd ne puisse être réalisé immédiatement. Et a fortiori nous concernant où le Yihoud peut être effectué à tout moment; Tchouvot Veanhagot 3,398 que le début du Kinyan commence avec le fait que les mariés se trouvent sous le dais nuptial, ce qui résout aussi la 1^{ère} difficulté].

Aussi, il est à noter la présence de témoins n'est pas indispensable pour valider le Yi'houd [Yabia Omer 5,8].

De plus, l'introduction du Héder Yi'houd après la 'Houppa soulève plusieurs difficultés :

- Elle constitue une remise en cause d'un Minhag ancestral solidement établi, au point de jeter un discrédit sur la pratique des générations précédentes (Motsi Laaz) [Voir Kessef Michné Troumat 1,11; Or Létsion 2 Perek 2,2; Bayit Neeman 2,5 n.5.voir n.10 au nom de Baba Salé].

- Cette pratique entraîne souvent des problèmes de Tsnouit, le Yi'houd étant effectué publiquement aux yeux de tous, suscitant fréquemment des pensées inconvenantes, voire des plaisanteries déplacées [Tchouvot Veanhagot 6,262] *De plus il est fréquent que la Kala ne se couvre pas les cheveux après le Heder Yihoud [Bayit Nééman 2,5 fin ot 5].*

C'est précisément contre ce type de démarche que le Chakh nous met en garde lorsqu'il écrit qu'il convient de s'abstenir d'adopter des mesures de rigueur qui ne sont pas véritablement requises, celles-ci conduisant souvent à un allègement dans d'autres domaines [Chakh Y.D 242 K.Hanhagot Horaot Issour VéHéter, § 9] .

C'est pourquoi, il conviendra aux Séfaradim de perpétuer leur coutume ancestrale sans enchaîner avec le Yi'houd, coutume solidement fondée sur le plan halakhique, y compris selon une juste compréhension de l'opinion du Rambam.

[Min'ha Le'hayim 12 au nom de Rav Ezra Attia; Rav Ovadia; Rav Ben Tsion; Rav Mazouz; Rav Moché Levy; Chochanat Haamakim p.332 au nom de Rav Elyachiv; Tchouvot Veanhagot 6,26 (qui aurait préféré que même les Ashkénazim n'adoptent pas ce Minhag)].



1) Si l'on garde scrupuleusement sa langue du mal, toutes les demandes qu'on adresse à Hachem (et qu'il juge bonnes pour nous) nous seront accordées ! Remez Ladavar : « Si l'homme veille à ne pas profaner et souiller sa parole" (lo ya'hel dévaro), "tout ce qu'il sortira de sa bouche" (kékhoul hayotssé mipiv), "Hachem le réalisera" (yaassé) pour son bien ! Source : 'Hida Hakadoch (Rabbi Haïm yossef David Azoulay Zatsal)

2) "Si un homme fait un neder" (iche ki yidor neder), il doit le formuler ainsi : « Neder IHachem" (Je fais tel neder à Hachem), et non : «IHachem neder » (À Hachem je fais tel vœu), et le Midrach Pliya d'en expliquer la raison : David Hamélekh déclare dans le Téhilim 144,4 : «Yamav ketssef ovère ! » (La vie de l'homme est comparée à une ombre qui passe, et personne ne sait à quel moment précis il quittera ce monde). Or, si quelqu'un formule d'abord le nom de D..., avant d'exprimer la nature de son vœu (IHachem neder), il y a un risque que cette personne meurt juste après avoir prononcé le nom de l'Éternel ; si bien qu'elle aura alors mentionné le nom d'Hachem en vain 'hass véchalom. Source : Min'hate Israël

3) Le nom "Bilam ben Béor" fait allusion au sujet de la cachérisation des kélim. En effet, le nom "Bilam" s'apparente au mot « boléa » signifiant : « il a avalé » (il a absorbé), et le nom de son père "Béor" à la même racine que le terme hébraïque «biour» (détruire par le feu). Ainsi, si un kéli a absorbé quelque chose qui n'est pas caché, on peut le cachériser soit par la "haguâla" soit par le "liboune" (ceci dépend du kéli et de la manière dont celui-ci a été utilisé, selon le fameux principe de : "kéboleô, kakh polto"). C'est à travers ces procédés de cachérisation des kélim, que, selon le Kabala, on est "makhniya" (on soumet) la force et le pouvoir (la Klipa) de Bilam l'impie. Source : Yalkoute Réouvéni

4) Le Traité Bérakhote (54b) enseigne que 4 types de personnes doivent apporter au Temple un Korban Toda : Le malade ayant guéri de sa grave maladie, la personne qui est sortie de prison, celui qui a traversé le désert, et celui qui a traversé la mer. Remez Ladavar : On remarque que les 4 lettres composant le nom de la station « 'Harada », sont les initiales des 4 types de personnes précitées : "Hète" : " 'Havouch" (celui qui était

incarcéré et qui est sorti de prison). "Reich" : "Raâ (le malade alité qui a guéri de sa maladie et qu'on appelle: chekhiv méra). Dalété" : "Dérek" (celui qui a emprunté le chemin du désert et qui en est sorti sain et sauf). "Hé": " Hayame" (celui qui a traversé la mer). Ainsi, "ces personnes qui sont sorties" (vayisseou) de ces 4 situations difficiles et dangereuses (auxquelles font allusion les lettres du lieu 'harada, et donc: vayisseou mé'harada), et qui ont bénéficié de la bonté et de la grâce d'Hachem («vaya'hanou», mot apparenté au terme "hèn" : La grâce), "se rassembleront" («vayikhalou», terme ayant la même racine que la station «makhélot») à la synagogue pour remercier Hachem en récitant la Bérakha du Gomer. D'ailleurs la Guématria des "Rachei tévoté" et des "Sofei tévoté" des termes «vaya'hanou bémakhélot» est la même que celle du mot « Toda » (avec son collet), soit : 416. Source : "Midracho Chel Chem" du Rav Mékiketz Chéli Zatsal, sefer imprimé à Djerba en 1947

5) Toutes ces sources d'eau (ces 7 mers et ces 4 fleuves entourant la terre d'Israël) nous enseignent :

1- Qu'il faut être pur comme l'eau lorsqu'on a le mérite de vivre en Israël.

2- Qu'il faut cultiver la Mida de la Anava et de la témimoute (être donc humble, à l'image de l'eau qui est un élément matériel qui descend, et qui épouse la forme du kéli qui la contient) pour se maintenir sur cette terre sainte.

3- Étudier et appliquer la Torah (qui est comparée à l'eau).

4- La terre d'Israël mérite de recevoir directement le "Chéfa" (flux de bénédictions) de D... (sans passer par les anges). Remez Ladavar : Le mot « mayim » (eaux) a pour Notarikone la phrase suivante : « Malé yadénou mibirkhotékha ! », mais aussi : «Méochère matenote yadékha !»

5- Malgré sa petite taille, la terre d'Israël (telle une peau de cerf qui est extensible) peut contenir beaucoup ! Remez Ladavar: Les lettres du mot « mayim » sont les initiales de : « Mouate ya'hzik méroubé ! ». Source : Ramak (Or Yakar, Lekh Lékhha)

6) Oui ! Son mari a le devoir de subvenir à ses besoins matériels, comme la nourrir. Source : Traité Guitine 12a

Pour rejoindre le groupe Whatsapp des Editions Shalshet





Précédemment dans Chmouel,

Après sa réconciliation officielle avec David, Avchalom a mis en place un plan pour s'emparer du trône. Pendant quatre ans, il a « volé le cœur des hommes d'Israël » en se faisant passer pour le seul défenseur du peuple. Il s'est rendu à 'Hébron, et a rallié A'hitofel (le meilleur conseiller de David) à sa cause. David déjà âgé, est contraint de fuir Yérouchalaim à pied avec sa maison et ses derniers fidèles pour éviter la guerre...

Tsadok le Cohen gadol et les Léviim rejoignent David, portant avec eux le Aron. Mais David, refuse de l'utiliser pour sa protection personnelle. Il ordonne à Tsadok : « Ramène le Aron à Yérouchalaim. Si je trouve grâce aux yeux de Hachem, Il me ramènera ». David comprend que Tsadok et Eviatar seront bien plus utiles au cœur même de la ville en tant qu'espions. Il leur demande de retourner à Yérouchalaim avec leurs deux fils, A'himaats et Yonathan, qui serviront pour lui transmettre secrètement les décisions prises dans le camp d'Avchalom.

Le roi David commence à grimper le har hazétim (Mont des oliviers) en pleurant, la tête couverte et marchant pieds-nus. C'est durant cette ascension que David apprend cette terrible nouvelle : « A'hitofel est avec Avchalom ». David connaît le génie d'A'hitofel, dont les conseils sont aussi précieux que si l'on interrogeait la parole d'Hachem elle-même. David se tourne vers le Ciel et prononce la téfila suivante : « Hachem ! Rends stupides, je te prie, les conseils d'A'hitofel ! ».

À peine a-t-il atteint le sommet de la montagne que la réponse à sa téfila se présente en chair et en sang, en la personne de 'Houchaï haarki, l'un de ses amis les plus fidèles, arrivant la tunique déchirée et la tête couverte de terre. David a une mission cruciale à lui confier :

retourner à Yérouchalaim, simuler un ralliement au camp d'Avchalom en lui disant « Vive le roi ! », et utiliser toute son influence pour contrecarrer les conseils d'A'hitofel. 'Houchaï accepte. Il transmettra toutes les informations nécessaires à David par le biais des deux jeunes cohanim A'himaats et Yonathan. La plus belle affaire d'espionnage du tanakh va débiter.

Pendant ce temps-là, David poursuit sa route et traverse des épreuves. Il croise d'abord Tsiva, le serviteur de Méfivochet (fils de Yonathan, petit-fils du roi Chaoul). Tsiva arrive avec deux ânes chargés de provisions (du pain, des fruits et du vin). Lorsque David cherche à comprendre pourquoi Méfivochet n'est pas venu à sa rencontre avec Tsiva, ce dernier va le trahir en prétendant que Méfivochet est resté à Yérouchalaim dans l'espoir de récupérer le royaume de Chaoul. David, surpris de ce qu'il entend, accorde immédiatement tous les biens de Méfivochet (et donc de la maison de Chaoul à Tsiva).

Il y a une discussion entre Rav et Chmouel à ce sujet. Selon Rav, David a effectivement écouté du lachone ara sur Méfivochet et il n'aurait pas dû croire ce que lui disait Tsiva son serviteur. Selon Chmouel, dans tous les cas, ce qu'a dit David ne se réaliserait qu'après avoir eu confirmation des paroles de Tsiva (voir Rachi sur la guemara). Lorsque David reviendra à Yérouchalaim, il se rendra compte que Méfivochet était en réalité triste de son retour, David avait donc vu juste. (Chabat 56a/b) Cependant, à son retour, David dit à Méfivochet : « toi et Tsiva allaient partager les biens ». Selon Rav (qui considère Méfivochet comme un tsadik), lorsque David a dit cette phrase, Hachem a dit dans le ciel : « Ré'havam (fils du roi Chlomo) et Yarovam partageront le royaume.



Enigmes

1) Un homme participe à une seule séouda, du début à la fin. Pourtant, il récite trois fois le Birkat Hamazon.

Comment est-ce possible? Il s'agit d'une séouda qui est à la fois Chabbat et Yom Tov. Après avoir terminé son repas, il récite le Birkat Hamazon une première fois, puis se rend compte qu'il a oublié Retsé Véha'halsénou. Il doit alors recommencer le Birkat Hamazon. Lors de sa deuxième récitation, il s'aperçoit qu'il a cette fois oublié Ya'alé Véyavo. Il doit donc recommencer une troisième fois. Ainsi, pour une seule séouda, il aura récité trois fois le Birkat Hamazon. Source : משנה ברוה סימן קפ"ח ס"ק כ"ט.

2) Répondez à la question:

**C M I N O T U T E L S I Q
O B E F N Q A R P U C N ?**

9. Explication : En lisant l'énoncé en zigzag (c'est-à-dire en alternant une lettre en haut et une lettre en bas), cela donne : "Combien font quatre plus cinq". La réponse est donc bien "9".

3) Qui était le frère de Datan et Aviram ? Il s'appelait Nemouel ובני אליאב (נמואל ודן ואבירם, נוט).

Echecs :



E3 A3

Rébus :

Houx / Bas / Nîmes / Llo / Aïe / Houle / Eau

ובנים לא-ה'יו לו

(Bravo à ceux qui ont remarqué la semaine dernière que les 2 dernières images ont été inversées par erreur)

4 images :

Il s'agit de l'interdiction de s'arracher les cheveux pour un mort, l'interdiction de Kor'ha. Dans la 1ere image, on voit un homme chauve, parce qu'il a arraché ses cheveux, dans la deuxième image, on voit un homme s'épiler entre les yeux, parce que l'interdit textuel est "entre vos yeux pour un mort". Dans la troisième image, on voit des tombes, car c'est pour un mort. Dans la dernière image, on voit un homme se lamentant.



La Question

G. N.

Dans la parachat Massei, alors que les versets s'apprennent à nous énoncer les différentes étapes du parcours des Béné Israël, ceux-ci débutent par le point de départ, la sortie d'Égypte.

Ainsi, il est écrit : « Et ils voyagèrent de Ramsès... Ils sortirent, les enfants d'Israël, d'une main élevée aux yeux de toute l'Égypte. Et l'Égypte enterrait ceux d'eux qu'Hachem avait frappés, tout premier-né, et dans leurs divinités Hachem avait fait justice. »

Si nous comprenons qu'au moment de nous relater la grandeur de l'événement de la sortie d'Égypte, la Torah nous relate l'impuissance des Égyptiens, occupés à enterrer leurs morts, pour quelle raison fallut-il, à la suite, que le verset nous relate le sort réservé aux idoles égyptiennes ?

Afin d'apporter un élément de réponse, il est bon de rappeler les rites funéraires des Égyptiens.

En effet, dans leur culture, il était commun que les défunts se retrouvent embaumés et momifiés afin de conserver le corps intact et leur permettre de rejoindre le monde de leur divinité.

Cette mission était confiée aux prêtres, embaumeurs

et autres sorciers, et ne requérait en rien l'intervention du cercle familial.

Toutefois, au soir de la sortie d'Égypte, Hachem fit justice et détruisit les idoles et, du même coup, la foi que les Égyptiens plaçaient en elles.

Dès lors, les Égyptiens, ayant été ébranlés dans leur croyance, ne prirent pas la peine d'embaumer leurs morts et tout un chacun s'occupa d'enterrer son proche.

C'est ainsi que tout le peuple égyptien se retrouva affairé aux obsèques des défunts tandis qu'Israël pouvait sortir d'une main élevée.



Enigmes

1) Comment s'appelait la mère de Chimchone? Et sa sœur ?



2) Une seule lettre de cette séquence. Laquelle ?
U - E - T - P - E - N - ?

3) Combien d'enfants de Térah, sont mentionnés dans la Paracha ?



Echecs

Les blancs font Mat en 4 coups



4 images

Une Mitsva

Quelle Mitsva se cache derrière ces 4 images ?



Rébus





La force d'une parabole

Jérémy Uzan

Dans une petite ville française existait une école de grande renommée. En effet, la qualité de son enseignement et l'expertise de sa pédagogie en avaient fait un fleuron dans son domaine. Des experts du monde entier se pressaient pour s'inspirer de ce modèle et ainsi espéraient l'importer chez eux. Durant des décennies la ville était connue grâce à son célèbre établissement et son aura rayonnait aux quatre coins du globe. Cependant, une vieille habitude venait ternir cette image. A l'arrière du bâtiment, existait un grand terrain qui, au fil du temps, s'était transformé en décharge public. Pire encore, certains y déversaient les eaux usées de leur maison sans se soucier que cela affaiblissait le mur de l'école. Malgré toutes les mises en garde, personne ne prenait vraiment conscience du risque encouru. Chacun se disant que son seau ne causait pas tellement de tort. Et puis un beau jour, un fracas bouleversa la tranquillité des habitants. L'école entière s'était effondrée ! La stupeur était palpable mais elle laissa place progressivement à la tristesse et même à quelques regrets. Bien que les dommages n'étaient que matériels, la perte était immense. Puis le temps passa, mais aucun signe de reconstruction n'apparaissait. Les habitants s'affairaient à différents recours mais rien n'avancait. Certains cherchaient à faire intervenir des contacts haut placés mais sans succès. D'autres tentèrent même d'envahir le site pour tenter une reconstruction forcée. Mais tous se demandaient : *Quand verra-t-on enfin la reconstruction ?! Voyant cela, le maire convoqua une réunion générale et s'adressa aux habitants avec fermeté et une pointe d'ironie: "Vous vous fatiguez à protester et à exiger le début des travaux, mais en parallèle vous continuez à polluer le terrain ! Comment voulez-vous qu'on envisage la reconstruction alors que la cause de la destruction est toujours présente....!"*

Ainsi, la Guemara nous enseigne que le Beth Hamikdash a été détruit principalement à cause du lachon ara. (Yoma 9b) Le Hafets Haïm nous demande : "Comment prier pour la reconstruction alors que nous n'avons pas résolu LA cause de sa chute....!"



La question de Rav Zilberstein

Haim Bellity

Un casse raté

David est vendeur dans un magasin d'objets d'art en cristal où chaque ustensile coûte une petite fortune. Un jour, alors que la galerie est vide de clients et qu'il travaille au fond de la boutique, un voleur s'introduit et se met à vider la boutique. Il appelle rapidement la police puis réfléchit à ce qu'il pourrait faire pour stopper le malfrat en attendant que les secours arrivent. Il imagine rapidement un stratagème : il fait le tour et se dépêche de faire descendre la grille afin de bloquer le voleur à l'intérieur. Cela fonctionne, le cambrioleur se retrouve enfermé dans le magasin sans qu'il n'ait pu s'en rendre compte et sortir le moindre objet. Lorsqu'il se rend compte, il est déjà trop tard et il va donc trouver David en lui demandant de lui ouvrir en promettant de tout laisser à l'intérieur. Mais David n'accepte pas, le voleur le menace donc de tout casser à l'intérieur s'il ne le laisse pas sortir, il explique qu'il est un pauvre malheureux et ne paiera rien de la facture lorsque la police arrivera. Mais David n'est toujours pas prêt à lui ouvrir et le malfrat se met donc à briser tous les beaux objets en cristal. La police ne tarde pas trop mais lorsqu'elle arrête le voleur, celui-ci a réduit le magasin en milliers de petits morceaux de cristal éparpillés au sol. Lorsque le propriétaire du magasin arrive, David s'attend à recevoir des remerciements de la part du patron mais c'est tout le contraire, celui-ci lui demande de rembourser

tous les dégâts car d'après lui, il aurait dû libérer le malfrat. **Qu'en pensez-vous ?**

Le Choul'han Aroukh (H" M 306,1) nous enseigne qu'un artisan est responsable de l'objet qu'on lui a donné à réparer, on peut donc apprendre que de la même manière David est responsable du magasin lorsqu'il y travaille. Cependant, il est évident qu'à ce moment-là, il n'était pas dans son état normal, mais plutôt stressé à l'idée de se retrouver face à ce brigand. Il pouvait légitimement penser qu'en lui ouvrant la grille, le cambrioleur risquait de le molester et de le mettre en danger afin d'obtenir ce qu'il voulait. Il y a donc lieu de ce fait de le rendre Patour. Rav Zilberstein ajoute à cela ce qu'écrit le Aroukh Achoulhan, que lorsqu'un propriétaire ou un patron transmet un objet à quelqu'un, cela est selon les conditions de garde habituelles. Or, ici, il est évident que tout propriétaire de magasin comprend qu'il ne fallait pas ouvrir la grille puisqu'il risquait ainsi de voir disparaître le voleur avec du butin, c'est donc dans ces conditions qu'il l'a employé. Alors même si notre malfrat commença à casser des objets, il n'est tout de même pas logique de céder à son chantage et de le libérer.

En conclusion, on peut rendre Patour David du fait de la situation stressante dans laquelle il se trouvait, d'autant plus qu'il est logique dans une telle situation de ne pas céder à un tel chantage.

(Tiré du livre Oupiryo Matok, Dévarim, p. 339)

Léïouy Nichmat Roger Raphaël ben Yossef Samama



Comprendre Rachi

Mordekhai Zerbib

«Venge la vengeance des Bnei Israël de chez les Midyanim...» (31/2)

Rachi donne deux explications pour lesquelles ce ne sont pas des Moavim :

1. Car les Moavim craignaient d'être pillés, « ne les provoque pas à la guerre » dit le passouk les concernant, sous-entendu : mais les piller c'est possible. En revanche, les Midyanim sont intervenus dans une querelle qui ne les concernait pas.

2. Pour Rout la Moavite.

On pourrait se demander :

« ...ne les provoque pas à la guerre... car aux fils de Lot J'ai donné... »

(Dévarim 2/9) que Rachi explique (2/5) : Amon et Moav appartiennent aux fils de Lot en récompense d'avoir gardé le silence lorsqu'Avraham dit de sa femme Sarah qu'elle était sa sœur.

D'où les questions :

1. Pourquoi Rachi ne dit-il pas ici que Hachem a tout simplement interdit de faire la guerre à Moav pour récompenser Lot ?

2. Pourquoi l'interdit de leur faire la guerre est-il utilisé par Rachi comme preuve qu'on peut les piller, d'où leurs circonstances atténuantes, et non comme raison en soi qu'on ne peut pas leur faire la guerre tout simplement ?

3. Finalement, l'interdiction de faire la guerre à Moav est-elle due à Rout (ici la 2^{ème} raison) ou à Lot (Devarim 2/5) ?

Le Gour Arié répond : Le fait que Moav a rendu hefker ses filles (utilisant leurs filles pour faire trébucher les Bnei Israël) devrait logiquement annuler le zéhouv de Lot et permettre aux Bnei Israël de leur faire la guerre.

Ainsi, la question de Rachi n'est pas pourquoi ils ne peuvent pas faire la guerre à Moav, mais plutôt pourquoi l'acte odieux qu'ont fait les descendants de Lot avec leurs filles n'annule pas ce mérite de Lot, ce qui permettrait de leur faire la guerre pour venger les Bnei Israël.

La 1^{ère} réponse de Rachi :

Car cet acte odieux est motivé par la peur d'être pillés, ce qui est une circonstance atténuante et n'annule donc pas le mérite de Lot.

La 2^{ème} réponse de Rachi :

Cet acte odieux a effectivement annulé le mérite de Lot, mais l'interdit de leur faire la guerre reste en vigueur pour Rout.

On pourrait proposer la réponse suivante :

Commençons par poser des questions :

1. Pourquoi dans la paracha Pinhas, Rachi (25/17) n'a-t-il ramené que la 2^{ème} raison : Rout ?

2. Lors de la guerre, comment se fait-il qu'ils aient laissé les filles vivantes, comme d'ailleurs Moshé s'en est étonné : « vous avez laissé vivantes les filles?! » (31/15)

Dans la paracha Balak (25/1), il est écrit explicitement que ce sont les filles de Moav qui ont été rendues hefker. Cela indique que tout le monde pensait que ce n'étaient que les filles de Moav qui avaient été rendues hefker, mais dans la paracha Pinhas (25/18), Hachem dévoile à Moshé que les filles de Midyan ont également participé, mais cela n'était pas connu.

Ainsi, officiellement, les hommes de Midyan sont les cerveaux de ce terrible conseil et de cette machination maléfique avec à leur tête Bilaam, et les filles de Moav sont les exécutantes.

Par conséquent, il y a deux buts de guerre :

1. Venger les Bnei Israël en éliminant les cerveaux, ceux qui sont à la racine de cette machination maléfique : les hommes de Midyan.

2. Venger les Bnei Israël de celles qui ont en pratique exécuté cette machination maléfique : les filles de Moav.

Ainsi, lorsque Moshé dit d'attaquer seulement Midyan, il y a une confusion au sein de l'armée sur le but de guerre. En effet, si le but est d'éliminer les exécutantes, alors pourquoi attaquer Midyan où, selon eux, les filles n'avaient pas participé, Hachem ne l'ayant dévoilé qu'à Moshé ? Et de plus, pourquoi ne pas attaquer Moav ? Donc, le but, c'est d'éliminer les cerveaux qui sont principalement les hommes de Midyan avec Bilaam à leur tête, et non les filles. Ainsi, ne connaissant pas le 2^{ème} but de guerre, ils n'ont pas tué les filles, et c'est à leur retour que Moshé leur dévoile qu'elles aussi, les filles de Midyan, ont participé à cette machination maléfique.

À présent, nous pouvons dire :

Dans la paracha Pinhas, où ce n'est que le 2^{ème} but de guerre qui est mentionné explicitement, la question de Rachi sous-entendue est : mais alors, à plus forte raison qu'il faut attaquer les filles de Moav ? C'est pour cela que Rachi ne ramène que la 2^{ème} réponse, à savoir : Rout. Mais dans la paracha Matot, où c'est écrit sans précision, ce qui inclut donc les deux buts de guerre, deux questions sous-entendues se posent. La première, correspondant au 1^{er} but de guerre : éliminer les cerveaux.

Mais les hommes de Moav, ayant pris conseil auprès de Midyan pour fomenter cette machination maléfique, devraient être éliminés, car ils sont à la racine de cette machination et ce sont eux qui ont donné l'ordre à leurs filles d'être hefker. Donc, pourquoi ne pas faire la guerre aux hommes de Moav ? À cela, Rachi répond qu'ils ne l'ont pas fait par méchanceté ou par haine, mais seulement par peur d'être pillés, alors que Midyan, c'est totalement gratuit, c'est juste par haine viscérale envers le Klal Israël.

La deuxième, correspondant au 2^{ème} but de guerre : éliminer les exécutantes. Mais les filles de Moav ont elles-mêmes participé, ce sont même elles officiellement qui ont fait cela, donc pourquoi ne pas attaquer les filles de Moav ? À cela, Rachi répond : pour Rout.